

# TVA – SEUILS DE FRANCHISE EN BASE

---

Les collectivités exercent certaines activités qui sont assujetties à la TVA. En dessous de certains seuils annuels de chiffre d'affaires, elles peuvent être exonérées de l'assujettissement. Ces seuils sont :

<b>Opérations concernées</b>	<b>Seuil 2011</b>	<b>Seuil 2012</b>	<b>Seuil 2013</b>	<b>Seuil 2014-2016</b>	<b>Seuil 2017</b>
Livraison de biens, ventes à consommer sur place et prestations d'hébergement	81 500 €	81 500 €	81 500 €	82 200 €	82 800 €
Autres prestations de service	32 600 €	32 600 €	32 600 €	32 900 €	33 200 €